

**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF  
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Benoit GENEIX à Farida LAÏD  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MATUSSIÈRE  
CESSION DE TERRAINS A L'ASSOCIATION FORMETA**

**Rapporteur :** Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** la délibération n°2010-11 de Thiers Communauté du 26 janvier 2010 fixant le prix de vente des terrains (environ 15 ha) de la zone de Matussière ;  
**Vu** la délibération n°20170301-34 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 1<sup>er</sup> mars 2017 fixant le prix de vente des terrains situés en fond de zone de Matussière ;  
**Vu** la délibération n°20170921-12 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 21 septembre 2017 fixant la programmation économique et le prix de vente des terrains ;  
**Vu** la délibération n°20181108-13 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 8 novembre 2018 autorisant la vente de vente des terrains à l'association FORMETA.

Dans le cadre de la commercialisation de la Zone d'Activités Économiques de Matussière, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a validé par délibération n°20181108-13, le 8 novembre 2018, la proposition d'achat de l'association FORMETA (Centre de Formation des Apprentis aux métiers de l'Industrie d'Auvergne) pour un terrain d'une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup> (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 263, au prix de 15 € HT du m<sup>2</sup>.

Il est nécessaire de préciser que le montant de cette cession, TVA sur marge incluse, est de 93 573 €.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la vente d'un terrain d'une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup> (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 263, au prix TVA sur marge incluse, de 93 573 €, à l'association FORMETA ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- **Exprime** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois,
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55	Conseillers présents : 43	Représentés : 12	Non-participation :
--------------------	---------------------------	------------------	---------------------

<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51</b>	Pour : 51	Contre :
--------------------------------------	-----------	----------

Abstentions : 4

Jacqueline MALOCHET – Thierry DEGLON – Farida LAÏD – Benoit GENEIX

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

